

## Fin de contrat annualisé et retenue sur salaire

Par **leolechat**, le **02/06/2015** à **13:23**

Bonjour,

En contrat privé dans un établissement public en CAE 35 H en temps annualisé, j'ai perçu le même salaire chaque mois sauf le dernier mois. mon contrat s'arrêtait le 30 avril mais j'ai été en arrêt maladie du 11 mars jusqu'au 30 avril. la convention fait qu'il y a une subrogation et je recois mon salaire de mon employeur même en arrêt maladie.

En mars je reçois donc mon salaire intégral mais fin avril pour mon solde de tout compte il me retient plus de 70 h sur mon salaire au motif que le calcul de l'annualisation sur toute l'année laisse apparaître que je dois des heures non effectuées.

Mon employeur a-t-il le droit de m faire cette retenue sachant qu'a plusieurs reprises il m'a demandé de ne pas venir alors que j'étais prévu au planning durant l'année de mon contrat. merci de m'éclairer

Par **P.M.**, le **02/06/2015** à **15:05**

Bonjour,

Il faudrait déjà que vous puissiez vous assurer que la modulation du temps de travail a été effectuée dans les conditions légales et je vous propose [ce dossier...](#)

Par ailleurs un arrêt-maladie ne peut pas être ajouté au quota d'heures à effectuer...